

ARRETE DU MAIRE N° 23/2025

Le Maire de la Commune de Belleau,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 3321-3 et L.3321-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (live I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié,

Vu les travaux de curage de fossés route des Vignottes à Serrières par l'Entreprise EG Service - 8 rue des Ailleux à 54610 Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. La route des Vignottes à Serrières, sera fermée à la circulation à partir de la sortie du village direction Sivry (y compris pour les riverains) à compter du Lundi 04 août 2025 à 13h00 jusqu'à la fin des travaux (prévue Mardi 05 août 2025 en fin d'après-midi).

Article 2. La signalisation réglementaire sera installée, entretenue et déposée par 2G Service – 8 rue des Ailleux à Belleau qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant la durée des travaux y compris le week-end.

Article 3. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

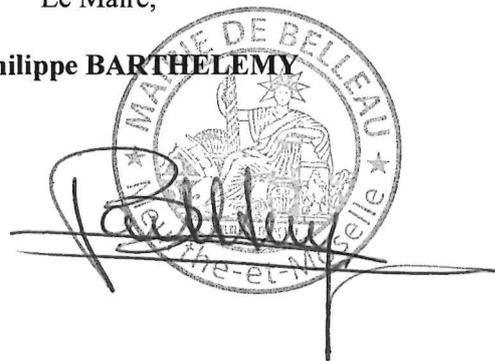
Article 4. Ampliation sera adressée à :

- ✓ 2G Service - 8 rue des Ailleux - 54610 Belleau,
- ✓ Gendarmerie de Nomeny - 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny.
- ✓ Diffusion sur Panneau pocket et site internet de la Mairie de Belleau,
- ✓ Affichage au panneau de Serrières.

Belleau, le 04 août 2025.

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.